



Fintech et révolution digitale dans le secteur financier : enjeux de transformation, enjeux de régulation

Conférence organisée par la Société d'Economie Politique et d'Economie Sociale de Lyon (SEPL) et par la Banque de France de Lyon

Le 14 décembre 2017

***Nathalie Beaudemoulin
Coordinatrice du Pôle Fintech-Innovation de l'ACPR***

L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution

Agréer et superviser

Établissements
de crédit et
société de
financement

Établissements
de paiement et
de monnaie
électronique

Prestataires de
services d'
investissement
(avec l'AMF)

Entreprises
d'assurance

Protéger la clientèle

Toutes ces
entreprises
agrées

Intermédiaires en
opérations de
banque, en services
de paiement et en
assurance

Plateformes de
financement
participatif en
prêts et dons

Sommaire



- I. Fintech, Techfin et rupture digitale
- II. Les enjeux pour les acteurs financiers
- III. La régulation et les réponses de l'ACPR



I. Les Fintech et la rupture digitale

~2008

~ 2012

~ 2015/16

Commerce



Hôtellerie



Banques
Assurances
Etats

Médias



Transport



I. Les Fintech et la rupture digitale

■ *Fintech : Time to market ?*

Offre

- Facteurs technologiques: (1) Internet et téléphonie mobile, (2) *cloud computing* et (3) usage des données
- Facteurs concurrentiels: pression sur les revenus (concurrence, taux bas) et sur les coûts (réglementation)
- Facteurs réglementaires: nouvelles fenêtres réglementaires (DSP1, financement participatif, DSP2)

F
I
N
T
E
C
H

Demande

- Facteur démographique: nouvelles générations
- Facteur temporel: courbe d'apprentissage
- Facteurs culturels: propension à la mobilité

I. Les Fintech et la rupture digitale

Paiement

- ❖ Portefeuille électronique
- ❖ Places de marché
- ❖ Néobanque

Financement

- ❖ Financement participatif en prêt ou capital
- ❖ Plateformes de prêts

Services investissement

- ❖ Robo-advisor
- ❖ Coaching financier
- ❖ Plateformes d'émission et de négociation
- ❖ Tenue de compte conservation

Assurance

- ❖ Assurance 100% digitale
- ❖ Assurance P2P
- ❖ Insurtech

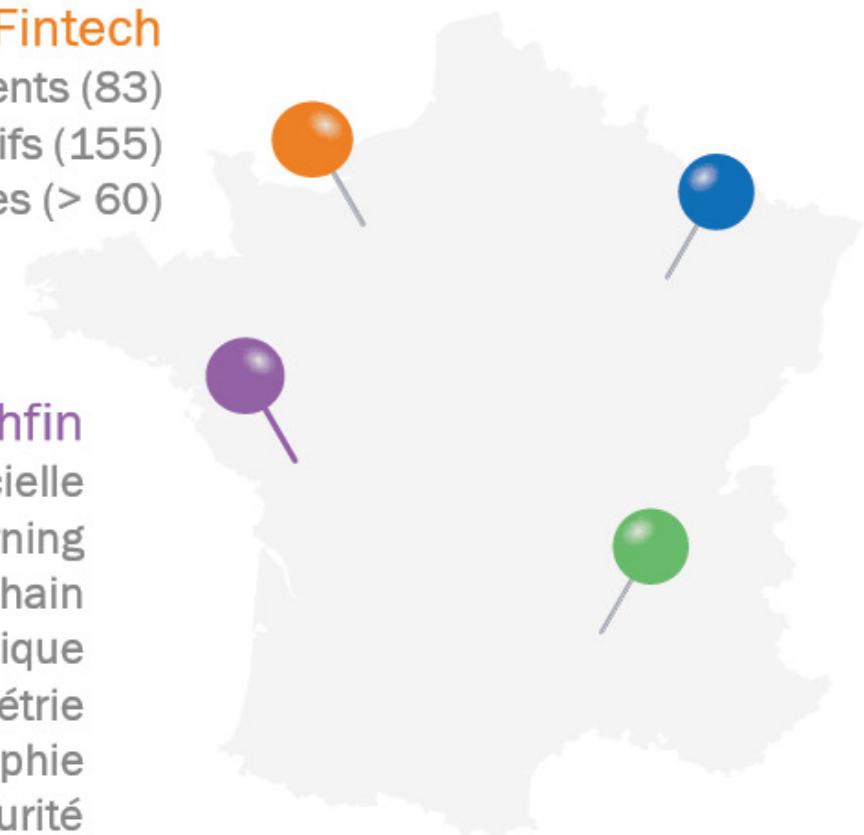
I. Les Fintech et la rupture digitale

~ 300 Fintech

Paiements (83)

Financements participatifs (155)

Autres intermédiaires (> 60)



500 millions d'euros

Rachats de Fintech par les acteurs établis sur 1 année

~ 200 Techfin

Intelligence artificielle

Machine Learning

DLT / Blockchain

Signature électronique

Biométrie

Cryptographie

Cybersécurité

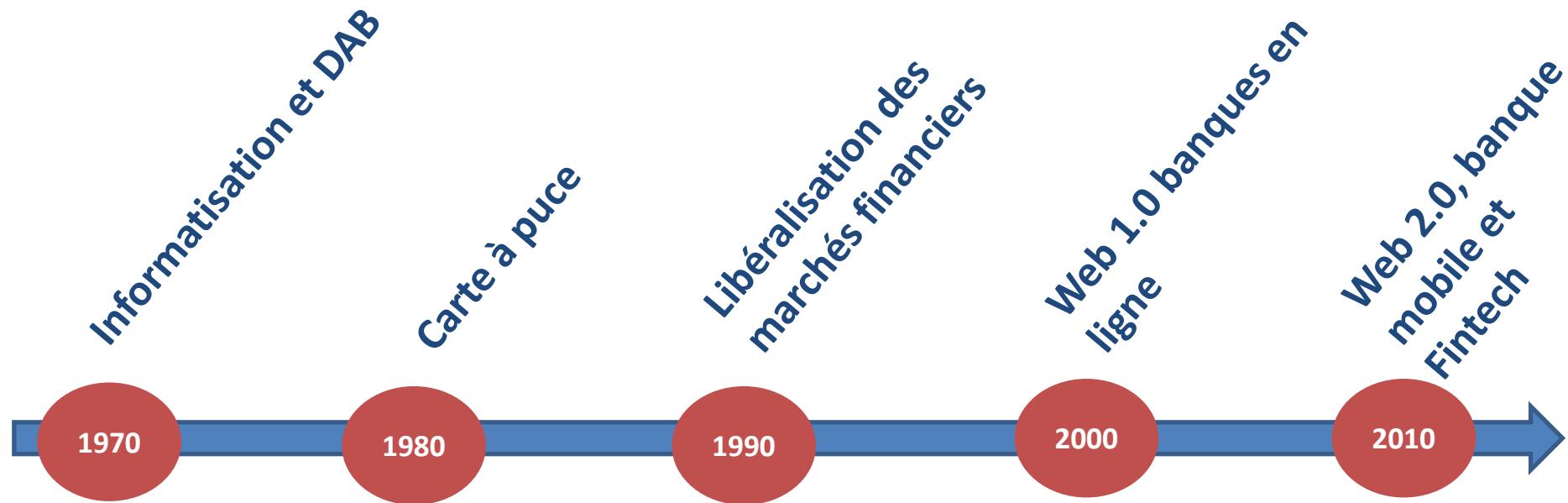
150 millions d'euros

Levée de fonds des Fintech sur 1 année

I- Les Fintech et la rupture digitale



I- Techfin et la rupture digitale



I. Techfin et la rupture digitale



- Smartphone – 4 G
- Big data et cloud computing
- Intelligence artificielle et machine learning
- Blockchain
- Objets connectés
- Biométrie

Sommaire

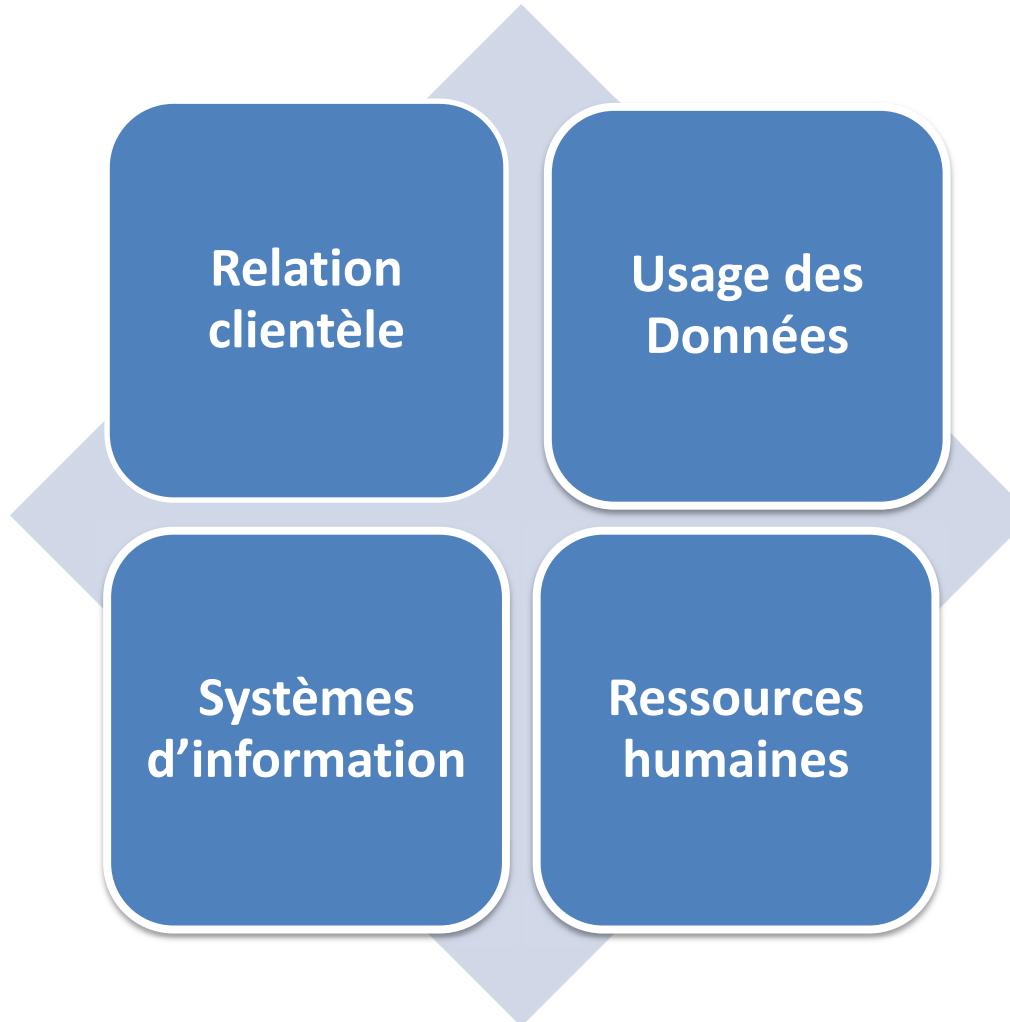


- I. Fintech, Techfin la rupture digitale
- II. Les enjeux pour les acteurs financiers
- III. La régulation et les réponses de l'ACPR

II. Les enjeux pour les acteurs financiers

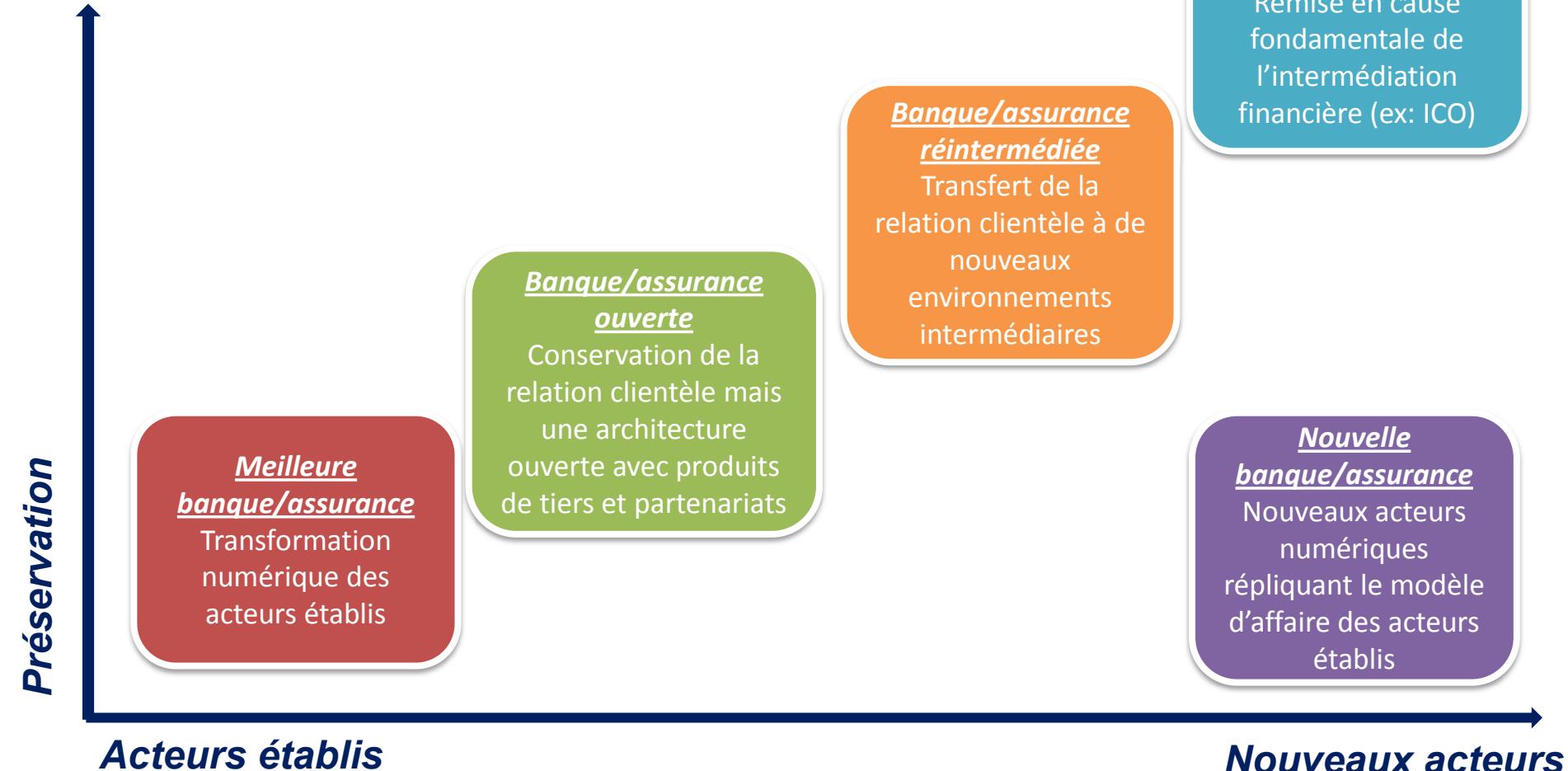
Opportunités	Points de vigilance
<ul style="list-style-type: none">- Pour le consommateur: baisse des prix et amélioration des produits et des services- Pour les acteurs financiers: baisse des coûts et amélioration des processus internes- Meilleure conformité aux exigences réglementaires (<i>RegTech</i>)- Inclusion financière 	<ul style="list-style-type: none">- Baisse des revenus et viabilité des modèles d'affaires- Risque d'exécution liés à la transformation digitale- Augmentation des risques opérationnels (interdépendance des SI, cybersécurité, <i>cloud computing</i>)- Une vigilance à l'égard des enjeux de LCB-FT et de protection de la clientèle- Augmentation des risques financiers (crédit, marché, liquidité) 

II. Les leviers des acteurs financiers



II. Quel scénario pour l'avenir?

Bouleversement des équilibres



Sommaire



- I. Fintech, Techfin et
rupture digitale
- II. Les enjeux pour les
acteurs financiers
- III. La régulation et les
réponses de l'ACPR



III. Les réponses de l'ACPR

Pôle FinTech-Innovation

OUVERTURE

- « Innovation Hub », point d'entrée unique pour les FinTechs à l'ACPR: + 200 acteurs innovants reçus
- Coordination renforcée avec l'AMF
- Mieux connaître les innovations (nouveaux acteurs et acteurs établis) pour préparer la supervision (national, européen, international)

EN AMONT

- Moins de formalisme
- Davantage de réactivité (équipe resserrée, priorité)
- Capacité de mobilisation des experts en interne (réseau ACPR Fintech)

III. Les réponses de l'ACPR

□ La régulation: un facteur de confiance

Proportionnalité

Diversité des statuts
Approche par les risques
Principes plutôt que des règles
Agilité de la régulation
Cadre européen
Concurrence juste et équilibrée

Sécurité

Fonds de la clientèle
Transactions
Données
Lutte contre le blanchiment
Protection de la clientèle



III. Les réponses de l'ACPR



Financement participatif

- ❑ Ordonnance de 2014 révisée en 2016 pour de nouveaux circuits de financement aux PME
- ❑ Enregistrement mais aucun agrément
- ❑ Protection des consommateurs et lutte contre le blanchiment
- ❑ 2nd marché en Europe après GB



Services de paiement

- ❑ Exemption
 - Réseau limité et éventail limité de biens et services
 - Exemption de droit si volume de paiement inférieur à 1 MEUR
- ❑ Agent de prestataire de services de paiement
 - Contrôlé par le PSP
- ❑ Établissement de paiement limité et de plein droit
 - Approche par les risques
 - Cantonnement des fonds
- ❑ Cadre DSP2 à partir de 2018

III. Les réponses de l'ACPR

□ Intégrer et préparer la dimension réglementaire le plus tôt possible

Agrément

- Quel statut? Quels actionnaires?
- Quel modèle d'affaire? Quel revenus?
- Combien de temps nécessaire pour obtenir l'agrément et l'autorisation (*time to market?*)

Contrôle

- Quels contrôles sur pièces et sur place?
- Quels reportings?

Difficultés

- Inévitable dans une économie d'innovation
- Anticiper et prévenir l'ACPR
- Assurer la protection des clients

III. Les réponses de l'ACPR et de la BDF

□ La transformation digitale de la Banque de France

- Chief Digital Officer
- Le Laboratoire de la Banque de France (le « LAB »)



□ Engager une réflexion sur la supervision de demain

- Les technologies au service de la supervision
- Intelligence artificielle et réglementation?
- *Big Data* et données réglementaires?

Innovation – un cercle vertueux

